



ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF¹ (ASE)

EN FORMATION PREPARATOIRE – ASSISTANT
SPECIALISE EN SOINS DE LONGUE DUREE ET
ACCOMPAGNEMENT

DEMARCHE
POUR SE PRESENTER A L'EXAMEN
DE MAITRISE DES ACTES MEDICO-TECHNIQUES

¹ Le terme au masculin s'entend aussi au féminin, et vice versa



ACTES MEDICO-TECHNIQUES - ASE

Les participants avec CFC d'assistant socio-éducatif (ASE), orientation «Accompagnement des personnes âgées» ou variante généraliste, qui suivent une formation préparatoire menant à l'examen du brevet fédéral d'Assistant spécialisé en soins de longue durée et accompagnement ont l'obligation de présenter une attestation d'acquisition de compétences prouvant la maîtrise des actes médico-techniques pour se présenter à l'examen du Brevet fédéral (cf. Annexe 3 aux Directives).

DEMARCHE POUR L'OBTENTION DE L'ATTESTATION

- L'employeur organise un espace professionnel pour l'assistant socio-éducatif afin qu'il puisse apprendre et exercer les soins listés ci-après.
- La personne qui assure l'apprentissage et l'encadrement des techniques de soins doit être Praticien formateur selon les conditions de la HES-SO (CAS de praticien formateur ou formation reconnue équivalente).
- Le Praticien formateur assure l'apprentissage et l'encadrement des techniques de soins et évalue chacune des prestations du candidat sur une échelle de 1 à 10.
 - 1 = non maîtrisé
 - 10 = excellente maîtrise
- Le candidat ASE doit obtenir une moyenne de **84 points sur 130 points** (65%) pour se présenter à l'examen à Espace Compétences (grille en annexe).
- La grille complétée doit être envoyée à Mme Florence Cailler
- L'examen portera sur les soins listés et se déroulera sur une demi-journée selon les modalités et critères en annexe.
- L'examen doit avoir lieu **avant** la fin de la formation ASLDA – Assistant spécialisé en soins de longue durée et accompagnement.
- Une fois l'examen validé, l'ASE reçoit un document attestant qu'il remplit les conditions exigées en lien avec les actes médico-techniques pour se présenter à l'examen du Brevet fédéral.



LISTE DES ACTES MEDICO-TECHNIQUES

- Contrôle des signes vitaux
- Etablissement d'un bilan hydrique
- Prélèvements sanguins veineux et capillaires
- Préparation et administration de médicaments
- Préparation et administration de perfusions sans médicaments en présence d'une voie veineuse périphérique en place et changement des perfusions contenant déjà une solution médicamenteuse
- Utilisation de pompes à perfusion
- Préparation de l'alimentation par sonde
- Administration de l'alimentation par sonde lorsque celle-ci est en place
- Utilisation de pompes pour sondes à alimentation
- Injections sous-cutanées et intramusculaires
- Changement de pansement en cas de plaies du premier ou du deuxième degré en voie de guérison, de manière conforme aux prescriptions
- Désinfection d'instruments et de surfaces
- Préparation de matériel pour la stérilisation



MODALITES DE VALIDATION DE L'EXAMEN PRATIQUE

- L'examen pratique est évalué en termes d'acquis ou non acquis en fonction du nombre de points obtenus. **Le seuil de réussite (mention « satisfaisant ») est fixé à 65 % du nombre maximum de points pouvant être obtenu.**
- L'évaluation se fait en points entiers et en demi-points.
- Le candidat respecte les bonnes pratiques dans le déroulement du soin. Il est recommandé au candidat de se référer aux documents du Groupe d'unification des Techniques de Soins ([G.U.T.S.](#)).
- **3 soins techniques seront évalués** par 2 experts. Chaque soin doit être acquis. Un 4^{ème} soin peut être demandé par les experts. Des calculs de dose / débit peuvent également être demandés.
- La validation comprend la préparation, l'exécution, le rangement et l'auto-évaluation du soin.
- **Durée de la réalisation de chaque soin technique : 30 minutes maximum.** Le candidat doit s'organiser pour respecter ce temps. Si le soin n'est pas terminé, les experts interrompent l'examen et le candidat est déclaré en échec.
- Les soins sont réalisés sur des mannequins préparés par les examinateurs.
- Pour la **ponction veineuse**, le candidat peut choisir le matériel qu'il veut utiliser mais **en informe le centre au moment de l'inscription, avant l'examen**; il a le choix entre le système Vacutainer et le système Monovette.

PRIX DE L'EXAMEN

CHF 800.- yc matériel

REMIEDIATION

- **1^{er} échec** : en cas de 1^{er} échec, le candidat peut se présenter une 2^{ème} fois à l'examen.
- **2^{ème} échec** : en cas de 2^{ème} échec, le candidat peut se représenter à l'examen au plus tôt **6 mois après le 2^{ème} examen**. La grille d'évaluation employeur est à compléter et à nous renvoyer avant la passation de l'examen

Votre personne de référence à Espace Compétences

Florence Cailler, Responsable de formation

florence.cailler@espace-competences.ch

Tél direct 021 799 92 45



ANNEXES

GRILLE D'ÉVALUATION DES ACTES MEDICO-TECHNIQUES - EMPLOYEUR

Prestation pratiquée	Notation (1 à 10)	Commentaires
Contrôle des signes vitaux		
Etablissement d'un bilan hydrique		
Prélèvements sanguins veineux et capillaires		
Préparation et administration de médicaments		
Préparation et administration de perfusions sans médicaments en présence d'une voie veineuse périphérique en place et changement des perfusions contenant déjà une solution médicamenteuse		
Utilisation de pompes à perfusion		
Préparation de l'alimentation par sonde		
Administration de l'alimentation par sonde lorsque celle-ci est en place		
Utilisation de pompes pour sondes à alimentation		
Injections sous-cutanées et intramusculaires		
Changement de pansement en cas de plaies du premier ou du deuxième degré en voie de guérison, de manière conforme aux prescriptions		
Désinfection d'instruments et de surfaces		
Préparation de matériel pour la stérilisation		
Total des points (max 130 pts)		

Nom, prénom du candidat

Nom, prénom, fonction du référent

Date

Signature

Signature



GRILLE D'ÉVALUATION D'UN SOIN TECHNIQUE - EXPERTS

NOM :

PRÉNOM :

Selon les critères définis, votre résultat est **ACQUIS / NON-ACQUIS**

Modalités de validation	Durée de la réalisation du soin technique : 30 minutes max
	15.5 points minimum sur 24 sont nécessaires pour valider (65%)
	L'examen est évalué en termes d'acquis ou non acquis

GRILLE D'ÉVALUATION – Chaque critère vaut au maximum 2 points		
Soin réalisé :		
CRITERES	Points	Commentaires
• Le candidat connait et applique les règles de prévention et de contrôle de l'infection tout au long du soin		
Préparation		
1	Connait le but et les principes du soin	
2	Prépare le matériel de manière complète (en suffisance mais sans excès)	
3	Informe le patient de manière claire et compréhensible sur la raison, le déroulement du soin et la collaboration attendue	
Exécution de la prestation		
4	Positionne le patient de manière adéquate et confortable avant, pendant et après le soin	
5	Installe son environnement de travail de façon ergonomique et appropriée à l'exécution de la tâche	
6	Exécute le soin avec rigueur en appliquant les standards (efficacité, sécurité, confort, économie)	
7	Ecoute et respecte les demandes et besoins du patient	
8	Observe le patient et adapte son action	
9	Nettoie, désinfecte selon les procédures d'élimination des déchets et range le matériel en respectant les règles de sécurité et hygiène	
Réflexion sur l'exécution de la prestation		
10	Autoévalue sa prestation en utilisant les critères de soins	
11	S'exprime dans un langage professionnel	
Total des points (max 24 pts)		